

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 24 (1910)

Heft: 3

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miscellanea.

Jean Heberlé, arpenteur héraldiste genevois du XVIII^e siècle.

On sait qu'en Suisse de bonne heure les armoiries cessèrent d'être un privilège de la noblesse; dans le Pays de Vaud c'est surtout au XVII^e siècle et encore plus au XVIII^e siècle que nombre de familles bourgeoises ou rurales prirent des armoiries. Le gouvernement de L. L. E. E. de Berne ne fit, à notre connaissance, aucune opposition. D'ailleurs ceux qui se donnaient des armes ne prétendaient point par cela à la noblesse ou au patriciat et ne cachaient nullement l'origine de leur blason. Ainsi, dans un recueil manuscrit d'armoiries du Pays-d'Enhaut (fin du XVIII^e siècle) nous trouvons à côté des armes des Martin et des Rosat la mention « tirées de Milan », à côté de celles des Massard l'indication « données à Milan ». Ces armes avaient été probablement fournies par un « office héraldique » qui, créé en 1715 par un membre de la famille Bonacina — dans laquelle se transmettait de père en fils une importante collection héraldico-généalogique —, est encore florissant sous le nom d'*Archivio araldico Vallardi* (Milan, Via Moscova, 40). Souvent aussi, à la veille même de la Révolution, on s'adressait pour « avoir ses armes » à un arpenteur genevois, Jean Heberlé, lequel, moyennant rétribution sans doute, livrait à son client des armes dessinées et peintes sur papier, accompagnées d'une brève notice et signées de son nom, suivi de son adresse « rue de la Rôtisserie, n^o 97, à Genève ». Dans plus d'une famille du pays sont conservés des documents de ce genre: le dessin ne manque pas de vigueur, mais le coloris laisse à désirer; l'écu, presque toujours agrémenté d'une sorte de cartouche est surmonté d'un casque à plumes d'autruche; des ours servent fréquemment de supports; au-dessus, dans une banderole, le nom de la famille; au-dessous, la notice. Heberlé, possédait évidemment quelque vieux manuel de blason où il puisait son jargon héraldique, mais il ne devait pas perdre son temps en de longues recherches généalogiques: pour lui la famille dont il donne les armes — armes parlantes généralement — est « la plus ancienne en Suisse ». Deux exemples donneront une idée du genre. Dans le recueil cité plus haut « *les Rittener portent champ de gueules au cavalier d'argent à la rondelle d'azur chargée d'une croix patriarcale d'or. Gueule représente la vertu, l'élément du feu, l'ardeur, l'amour et le courage. Le cavalier signifie le nom, dénote la chevalerie* ». Sur une feuille de 1792, où figure un écu parti aux armes des Thélin et des Gruaz « *le 1^{er} représente l'histoire de Guillaume Thell (sic), le 2^e porte champ de Gueules soit Rouge à une Gruë d'argent tenant une pierre en son pied, elle présente la Vigilance. Le Rouge représente l'Élément du feu, Ardeur, Amour et le Courage. Ces deux familles sont les plus anciennes en Suisse. De ce dernier un Chevalier de l'Annonciade, Comte de Gruères, Baron d'Aubonne et Seigneur d'Oron. Relevé sur les Anciennes (sic) livres du Blason* ».

Voilà de quoi faire baisser encore dans l'estime des profanes l'héraldiste modeste qui déclare ne pas connaître d'armes à telle famille donnée ou ne pouvoir « expliquer » celles qu'on lui présente.

André Kohler.

Société vaudoise de généalogie. Le 20 novembre 1907, sur l'initiative de M. le Prof. F. A. Forel, M. H. de Mandrot avait convoqué à l'Hôtel de Ville de Lausanne, un certain nombre de personnes portant intérêt aux questions généalogiques. M. de Mandrot leur proposa de se constituer en société, dans le but de recueillir les éléments des généalogies des familles vaudoises, de procéder à leur rédaction et à leur publication. La proposition, chaudement appuyée par plusieurs des personnes présentes, fut adoptée séance tenante, et l'assemblée nomma un comité provisoire, chargé de préparer la réalisation du projet caressé.

Ce comité a travaillé, pendant plus de deux ans, à la tâche qu'il s'était donnée. Il s'est occupé successivement de la constitution de la jeune Société de généalogie, de l'élaboration de ses statuts, de la discussion des systèmes de rédaction des généalogies, des moyens d'intéresser le public à son entreprise.

Après avoir pris connaissance des conditions faites par les éditeurs MM. Bridel et C^{ie} à Lausanne, pour la publication de ses travaux, le comité a décidé de faire paraître, si possible chaque année, un fascicule de 130 pages environ, contenant 8 à 12 généalogies. Une série de cinq fascicules formera un beau volume, format des *Archives héraldiques suisses*, se rattachant comme «Série vaudoise» au Recueil généalogique suisse, publié et édité à Genève.

La première assemblée générale, convoquée le 28 janvier passé, a ratifié toutes les décisions prises par le comité provisoire. Elle a adopté, entre autres, un mode de rédaction sensiblement différent du mode habituel et classique. Au lieu de suivre l'ordre de primogéniture, les généalogies vaudoises seront rédigées génération après génération, en épuisant l'une avant d'entreprendre la suivante. Grâce à plusieurs perfectionnements, le texte sera d'une parfaite clarté, sans être surchargé de numéros, ni de lettres.

A la demande des intéressés, et à leurs frais, il pourra être joint au texte des reproductions d'armoiries et des tableaux graphiques pour lesquels le comité a adopté le type descendant.

L'œuvre entreprise par la Société vaudoise de généalogie, l'a été dans un but essentiellement historique et scientifique.

Aucune famille, si modeste soit-elle, n'est exclue de son champ d'investigation, La Société réclame l'appui de tous ceux qui comprennent son utilité et sa raison d'être.

Le comité est composé de MM. H. de Mandrot, président, château de La Sarraz; Ch.-A. Bugnion; Alb. Choisy, Genève; Th. Cornaz; F.-A. Forel, Morges; B. van Muyden; E. du Plessis; Maurice de Palézieux-Du Pan, Vevey; A. Vuilleumier, pasteur, Assens (Vaud).

Plus de 70 sociétaires ont été admis comme membres de la nouvelle Société vaudoise de généalogie, à la suite de la première Assemblée générale en janvier dernier. La finance annuelle est de fr. 6 et les publications de la Société seront remises à moitié prix à ceux qui en font partie.

Frage nach der Eigentümerin eines um 1860 bei der Farnsburg aufgefundenen bronzenen mittelalterlichen Siegelstempels. Herr Dr. W. Merz in Aarau übermittelte unserer Zeitschrift nebenbei wiedergegebene Ansicht eines mittelalterlichen Stempels, dessen Umschrift Herr Dr. Merz folgendermassen liest: $\text{H S' DNE · FLORI · MÖDE · D' · OTEVN ·}$



Fig. 143

Der zierliche, minutiös gearbeitete Stempel wurde, wie Herr Dr. Merz als wahrscheinlich annimmt, von seiner Eigentümerin bei einem Besuche der Farnsburg verloren. Aus den von Herrn E. Denger in Gelterkinden unterm 17. Mai 1910 eingesandten Fundnotizen ergibt sich, dass ihn um 1860 eine Magd auffand. Er lag auf der Oberfläche des Bodens in einer kleinen Pflanzung nördlich des Dorfes Ormalingen in der sog. „Händschenmatt“, links vom sog. Schlosswege nach der Farnsburg, unmittelbar ausserhalb des äussersten Hauses (jetzige Käserei), südöstlich Punkt 433 des topographischen Atlases, Blatt 31 (Gelterkinden). Die Finderin trat ihn dem jetzigen Besitzer, Herrn Völlmin-Muser, um 5 Franken ab.

Als 1907 unsere Gesellschaft in St. Gallen tagte und von da, gemeinsam mit der Historischen Gesellschaft, dem Schlosse Altenklingen einen Besuch machte, wurde uns ein schöner farbig gestickter Teppich gezeigt, der in seiner ganzen Anlage mit Ranken, Figuren und Wappen lebhaft an die Deckenfrieze aus dem Anfange des 16. Jahrhunderts erinnert. Zwei der Wappen konnten damals nicht eruiert werden und sind es bis heute noch nicht. Es sind die folgenden:

- 1) Als Allianz neben von Ulm stehend: „Schild weiss und rot geteilt mit schwarzem, wachsendem Adler im obern Felde. Kleinot dito wachsend.“
- 2) Als Allianz neben Mumprat stehend: „In silbernem Schilde ein halber blauer Löwe. Kleinot dito wachsend.“

Der Teppich ist von 1527 datiert und dürfte eine Untersuchung der Stammlinien derer von Ulm und Mumprat leicht und sicher zur Eruierung der in Frage kommenden Wappen führen. Wem dazu das Material an der Hand liegt, der dürfte damit der Familie Zollikofer einen freundlichen Dienst leisten.

L. Gerster, Pfarrer.

Devise · S · S · S · S ·, die auf dem flatternden schwebenden Bande im Exlibris des Jakob Christoph von Uttenheim zu Ramstein etc., 1599, figuriert, — besprochen im „Archiv“ 1910, S. 23 ff. — löst unser Mitglied Herr Dr. jur. L. Falck in Luzern folgendermassen auf: „Sola Salvatori Servire Salus“.

Nachtrag zum Artikel Gerster im 2. Hefte: **Zwei alte Rheinauerwappen.** Im Schloss Altenklingen fand Herr Gerster die Eltern des Abtes Werlin auf dem Stammbaume der Hürus von Konstanz, der sich im Korridor des zweiten Stockes an der Wand befindet, — mit den Wappen: Ludwig Werlin von Frauenfeld und Anna Hüruserin. Keine Daten dabei. *a)* goldener Greif in Blau. *b)* von Rot und Silber geteilt mit dito aufrechten Straussenfedern in verwechselten Farben. G.

Découvertes héraldiques au cloître de Hauterive. L'Etat de Fribourg a entrepris il y a quelques années, avec l'aide de la Confédération, la restauration de la belle église de l'abbaye cistercienne de Hauterive. La restauration de l'église est actuellement terminée et l'on a entrepris il y a peu de temps celle du cloître, ce bijou d'architecture du Canton de Fribourg. En abaissant le sol de ce cloître, surélevé au XVIII^e siècle, on a retrouvé le sol primitif avec plusieurs dalles funéraires, dont trois portant les armoiries des familles Rych, de Maggenberg, de Duens, et remontant au XIV^e siècle. Sur les voûtes on a retrouvé une décoration intéressante et sur les parois plusieurs armoiries peintes dans le beau style héraldique du XIV^e siècle. Notre collaborateur M. Max de Diesbach, président de la commission de cette restauration, a bien voulu nous promettre pour un des prochains numéros des *Archives*, une étude héraldique sur les armoiries découvertes soit au cloître, soit à l'église de Hauterive. D.

République helvétique et armoiries communales. Les décrets, arrêtés et autres offices par lesquels les autorités de la République helvétique, en 1798 et 1799, prescrivent la destruction des emblèmes de l'ancien régime et interdisent aux citoyens « tout signe de distinction héréditaire » sont muets quant aux armoiries communales. Aussi celles-ci échappèrent-elles au marteau destructeur même dans les villes du Pays de Vaud qui avaient fomenté la révolution. Bien plus, à Lausanne, qui avait donné le signal du mouvement, le secrétaire de la Chambre économique se sert encore, le 4 mars 1799, d'un ancien sceau aux armes de la ville pour cacheter une lettre adressée aux « Citoyens de la commune de Villars Ste. Croix ». L'écu surmonté de l'aigle à deux têtes et la légende « Sigillum consulis et consilii lausannensis » forment un contraste assez amusant avec la missive elle-même qui débute par le « Citoyens ! » de rigueur, pour se terminer par le « Salut fraternel » d'usage en ce temps-là, et en tête de laquelle le scribe a tracé de sa plus belle écriture la devise « Liberté Egalité ». Ajoutons que la lettre traite du mode de rembourse de « l'emprunt Ménard », que l'Assemblée Provisoire avait dû contracter pour satisfaire aux exigences du général commandant les troupes françaises qui, à la fin du mois de janvier 1798, envahirent le Pays de Vaud pour y « porter et y rétablir les droits sacrés de l'homme »¹.

André Kohler.

¹ Cf. Verdeil, Hist. du C. de V., III, p. 481 et sq.